

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Numéro de la Délibération : 070319-DC-I-1

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danièle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Les articles L.2311-1-1 et D. 2311-1-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière de développement durable ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Préambule

Pourquoi un Rapport de Développement Durable (RDD) ?

En application de l'article L - 2311.1.1 du code général des collectivités territoriales, dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes, de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées à l'article D - 2311.1.5 du code précité.

En ce sens, le RDD permet de rendre compte des actions les plus emblématiques menées par la Communauté de communes Thelloise (CCT) sur son territoire et dans son fonctionnement pour répondre aux enjeux du développement durable, étant précisé que le Conseil de communauté a rappelé, tout au long de l'année 2018, qu'il souhaitait que des prescriptions environnementales irriguent l'ensemble des compétences mises en œuvre par la CCT.

Pour rappel, les 5 finalités du Développement Durable sont :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Sommaire

I) Les modalités d'élaboration du RDD 2019	3
II) La présentation du territoire	3
III) Les actions et politiques publiques conduites et poursuivies par la CCT	5
1.- En matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	5
2.- En matière de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources	6
3.- En matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations	9
4.- En matière de développement économique	9
5.- En matière de services au public	10
IV) Conclusion.....	10

I) Les modalités d'élaboration du RDD 2019

Ce rapport a été élaboré en interne par le pôle Cohérence Territoriale de la CCT en prenant en compte les documents et informations transmis à la Chargée de mission dédiée aux thématiques, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Développement Durable (DD), par l'ensemble des responsables de pôle et responsables de projets.

A travers la rédaction de ce RDD, la CCT a donc l'opportunité de présenter pour la première fois, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi que celui de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

II) La présentation du territoire

Créée au 1^{er} janvier 2017 à la suite de la fusion des deux ex Communautés de communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise, la CCT comptait 41 communes et plus de 61 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2019, la commune de Laboissière-en-Thelle ayant rejoint la Communauté de communes des Sablons, la CCT compte 40 communes pour près de 60 091 habitants (dernier recensement 2019).

La CCT représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de la transition énergétique, de l'innovation, de la préservation des milieux et d'un développement économique responsable.

Les services de la CCT œuvrent au quotidien pour la préservation de la qualité de vie des habitants.

La diversité des paysages, la richesse de son patrimoine naturel et bâti et le positionnement du territoire aux portes de l'Île de France lui confèrent une attractivité accrue. Le territoire a connu une forte augmentation de sa population entre 1968 et 2010, qui se confirme dans le dernier recensement de 2015. Le territoire bénéficie également d'une forte attractivité économique. De cette dynamique découlent des besoins qui concernent les infrastructures, les logements, les équipements, les services, les énergies et la gestion des déchets en augmentation constante. Le dynamisme du territoire ne peut se concevoir sans la prise en compte de ces contraintes et de certaines problématiques, tout particulièrement, celle liée à la vulnérabilité aux risques d'inondations.

En tant qu'EPCI, la CCT exerce trois types de compétences : celles qui sont obligatoires, celles optionnelles et celles supplémentaires.

Les compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le schéma de secteur,

- Les actions de développement économique,
 - La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
 - La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles :

- L'assainissement,
- La protection, la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- La politique du logement et du cadre de vie
- Les voiries et infrastructures,
- L'action sociale d'intérêt communautaire,
- Les équipements sportifs, socio-culturels et scolaires,
- La création et la gestion des maisons de services au public

Les compétences dites supplémentaires :

- Transports - Organisation de la mobilité,
- Etude – programmation et promotion (missions locales...),
- Secours et lutte contre l'incendie,
- Aménagement numérique, Très Haut Débit,
- Préfiguration et fonctionnement du Pays...,
- Aménagement et développement du territoire (instruction droit des sols...),
- Elaboration, mise en œuvre et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Sur le point des compétences de la Communauté de communes Thelloise, il y a lieu de se référer au dernier arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2019 disponible sur le site internet www.thelloise.fr.

Schématiquement et avant d'aborder les actions déjà entreprises et celles envisagées pour 2019, la CCT souhaite articuler ce rapport avec l'ambition d'un plan environnemental afin d'affirmer sa volonté que toutes ses actions et politiques soient sous tendues par des préoccupations environnementales tel que rappelé en introduction.

Les éléments encore succincts de ce Plan s'articulent autour d'actions déjà entreprises (documents cadre en cours tels que la mise en révision du SCOT ou encore l'Etude de Planification Energétique, le Plan Climat air Energie) et renvoient à des projets émergents.

En s'engageant dans une démarche de développement durable, la CCT prépare son avenir en conciliant le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

Les politiques publiques liées à l'eau, la biodiversité, la gestion de l'espace, les déchets et les mobilités sont des leviers pour agir sur le territoire.

Les pistes de réflexion de la CCT pourraient être les suivantes :

- Pour mieux gérer les ressources du territoire intercommunal : valoriser localement les déchets, favoriser une meilleure gestion de l'eau sur le territoire, encourager la restauration des berges des rivières ;
- Agir sur les mobilités avec la prise de compétence organisation de la mobilité en promouvant des modes de déplacements respectueux de l'environnement, favorisant l'intermodalité, les circulations douces et le covoiturage.
- Mettre en œuvre une démarche globale de développement durable en poursuivant la révision du SCOT, en nous engageant résolument dans l'Etude de Planification Energétique, fondation du Plan Climat-Air-Energie Territorial.
- Décliner le développement durable dans la mise en œuvre de l'ensemble des compétences de la CCT est une occasion de mobiliser les habitants sur le devenir de leur territoire, de les faire participer aux choix et aux décisions, de les responsabiliser sur la mise en œuvre.

III) Les actions et politiques publiques conduites et poursuivies par la CCT

1.- En matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La CCT a prescrit en avril 2018 l'élaboration de son premier *Plan Climat Air Energie Territorial* (PCAET). Ce dernier est un outil incontournable de lutte contre le changement climatique.

Afin de préparer ce document, la CCT a lancé au préalable une Etude de Planification Energétique avec le concours du Syndicat d'Energie de l'Oise. Cette étude s'achèvera en septembre 2019 et constitue près de 70 % du contenu du PCAET.

En effet, ce dernier doit comporter un volet « air ». Pour ce faire, il conviendra de procéder à une étude des concentrations de polluants sur le territoire et de réaliser une étude sur le potentiel de développement des Energies Renouvelables sur le périmètre de la Thelloise.

Bien sûr, la lutte contre le *changement climatique* est étroitement liée à l'effort de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour y contribuer, tous les services sont d'ores et déjà mobilisés.

Depuis le 13 juillet 2018, la CCT a contracté un nouveau marché de *service de transport à la demande* pour élargir l'offre proposée aux administrés vers les gares et les bourgs centres avec des moyens matériels supplémentaires afin de faciliter les déplacements vers l'Ile de France et les autres pôles urbains attractifs en matière d'emplois, d'enseignement supérieur, de santé, de loisirs, de culture et de commerce.

Ce service dessert :

- Les gares et équipements situés sur les intercommunalités limitrophes dans l'optique de faciliter les démarches des habitants du territoire. La CCT est également devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité ce qui lui a permis de mettre en place le versement transport urbain pour un certain nombre d'employeurs publics et privés du territoire (employant au moins 11 salariés). Cette prise de compétence permet à la CCT de s'inscrire pleinement dans une dynamique de Développement Durable :
 - En développant des modes de déplacements plus performants d'un point de vue énergétique pour limiter la pollution et lutter contre le changement climatique (véhicules qui répondent à la norme antipollution Euro V minimum).
 - Qui retentissent sur la santé et améliorent le coût social du transport.
- Les principaux bourgs du territoire,
- Les principales zones d'activités.

Autre action engagée par la CCT dans le domaine des *chemins de randonnée*, le recensement des chemins existants sur l'ensemble du territoire et l'examen de nouveaux cheminements avec le bouclage des chemins existants pour avoir un itinéraire en boucle cohérents tel que la liaison Blaincourt /Neuilly par Ercuis. Ces chemins visent à favoriser la découverte du territoire sans produire d'émissions de gaz à effet de serre.

En *matière de gestion des risques*, la CCT participe à la définition de la stratégie de prise en compte et de gestion du risque d'inondation de la Vallée de l'Oise via l'intégration des Communes de Villers-sous-Saint-Leu et Précý-sur-Oise dans le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

Le SCOT prescrit en 2017 jouera le rôle de document intégrateur en prenant en compte l'ensemble des documents en cours de réflexion impactant le territoire ainsi que les efforts consentis par chaque service pour lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

L'extension des parkings des gares de Saint-Sulpice et Berthecourt afin de faciliter les déplacements des salariés.
La mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans plusieurs communes de la CCT.

2.- En matière de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources

La CCT possède des paysages variés avec 6 entités paysagères majeures dont le bocage du Bray au Nord-ouest et les vallées de l'Oise et de l'Esches au Sud du territoire. Elle est parcourue par de vastes espaces agricoles tabulaires ou vallonnés notamment le plateau agricole du Thelle. Les espaces des vallées marquent aussi de leur empreinte le territoire : la vallée du Thérain, celle de l'Oise, celle de l'Esches. De nombreux boisements ponctuels marquent les ruptures de relief entre les plateaux et les vallées offrant une singularité aux paysages.

Ces paysages sont aujourd'hui préservés, du fait d'une urbanisation relativement limitée et surtout réfléchi pour tenir compte des enjeux environnementaux et agricoles du territoire. L'agriculture constitue une composante importante dans le cadre du maintien des paysages du territoire, qu'ils soient composés de champs cultivés ou de pâtures. La topographie du territoire est relativement accidentée à certains endroits, ce qui permet de maintenir les boisements de coteau et les fonds de vallée humides.

La maîtrise de l'urbanisation est essentielle ainsi que la préservation du caractère bocager des campagnes, l'amélioration de la qualité des lisières urbaines et des entrées de ville et village et la nécessaire réflexion sur la densification des centres-villes et bourgs.

Afin de favoriser une vision d'ensemble de la protection des milieux les plus sensibles d'un point de vue environnemental, la CCT a lancé un marché dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour produire une Evaluation Environnementale Stratégique et définir une trame verte et bleue.

La lutte contre les pollutions constitue également une priorité de la CCT qui passe par la compétence *assainissement* détenue depuis plusieurs années, en ce qui concerne l'assainissement individuel, et la prise de compétence en matière d'assainissement collectif à compter du 19 juin 2017.

La CCT gère 11 stations d'épuration et réalise des travaux sur les réseaux d'assainissement.

A l'échelle de la CCT, l'exercice de la compétence assainissement représente des enjeux très importants et nécessite que la CCT s'organise et se dote d'outils à la mesure de ces enjeux environnementaux, techniques, financiers.

Afin d'optimiser la gestion de cette compétence et en mesurer les impacts sur les budgets à venir de la CCT, une étude de schéma directeur d'assainissement (SDA) (2019/2026) a été lancée.

A ce stade d'avancement, le SDA doit servir de support à la préparation budgétaire 2019 et d'outil de pilotage des différents chantiers déjà mis en œuvre et à démarrer en 2019.

L'ensemble des communes de la CCT sont desservies par une quinzaine de points de captage d'eau.

La CCT exerce également la compétence *collecte et traitement des déchets des ménages* et déchets assimilés. Elle assure la collecte des déchets. A ce titre, la rationalisation des méthodes de collecte, l'extension des consignes de tri, la mise en place d'une Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères et d'une Redevance Spéciale pour les entreprises constituent les principales évolutions du Service Public d'Elimination des Déchets.

La CCT poursuit ses actions de sensibilisation au geste du tri via son ambassadrice. Cette mission conforte les démarches menées sur l'ensemble du territoire.

Deux projets d'installation de stations de méthanisation et de stations de Gaz naturel pour les Véhicules (GNV) sur le territoire auraient également un impact significatif en termes de

développement durable en imposant une flotte de camions de collecte des déchets roulant au GNV.

L'entretien des cours d'eau participe à la préservation des écosystèmes remarquables du territoire. La CCT adhère à trois syndicats de rivières :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT),
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE),
- Syndicat de la Thève (SITRARIVE).

Ces syndicats réalisent des travaux d'aménagement et d'entretien de la rivière :

- du Thérain pour le SIVT,
- de l'Esches et de la Gobette pour le SIBE,
- de la Thève pour le SITRARIVE.

La CCT assure de son côté l'entretien régulier des autres cours d'eau de son territoire : ru de l'Orgueil, ru du Sillet et affluents, ru de Cires.

L'entretien régulier, précisé par le Code de l'Environnement, correspond à :

- L'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non,
- L'élagage ou le recépage de la végétation des rives (le dessouchage est interdit),
- Le faucardage localisé.

Pour se faire, la CCT emploie depuis 2018 deux techniciens, à temps non complet.

La CCT est associée à la préservation de la biodiversité via la présence de plusieurs sites Natura 2000 dont notamment la Cuesta Sud du Pays de Bray, la vallée de l'Oise à Boran-sur-Oise.

Les ateliers de compostage et de jardinage au naturel menés par le service prévention et gestion des déchets,
Les visites de sensibilisation dans les écoles toujours par ce même service.
La poursuite de la collecte des textiles via des bornes réparties sur le territoire (éco textile ou le Relais).
La poursuite du programme de prévention des déchets avec la vente de composteurs pour les particuliers, les entreprises, et les administrations.
La mise en place de l'extension des consignes de tri.
Les habitants peuvent solliciter l'appui technique du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Oise en ce qui concerne, entre autres, les aménagements paysagers des constructions.
La poursuite des actions de la CCT en matière de GEMAPI (compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), que se soit en régie (avec ses deux agents) ou au travers des syndicats de rivières (voués à devenir des syndicats de bassins versants).

3.- En matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCT adhère à l'ADIL 60. Ce partenariat permet d'informer les habitants du territoire sur les possibilités de rénovation de leur logement via la mise en place d'un espace info énergie sur le territoire. Outre cette mission d'information, la CCT souhaite profiter de l'expertise de cette association dans le cadre de son projet d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) en lien avec la procédure de révision du SCOT. C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il doit apporter une vision collective du bassin d'habitat et mutualiser la gestion des problématiques identifiées.

Les orientations et actions retenues dans ce document permettront de corriger les déséquilibres du territoire et d'agir pour une répartition harmonieuse, diversifiée et équilibrée des logements et des populations (éco-constructions, développement des centres-bourgs, amélioration et réhabilitation du parc existant, requalification des quartiers anciens, ...).

De la même façon, le PLH veillera à concevoir un projet de territoire économe en matière de consommation de l'espace naturel, ce qui aura pour conséquence d'impacter les transports publics avec un souci réaffirmé de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES).

A ce stade et tel que soumis à débat lors du Conseil de communauté du 20 décembre 2018, le PADD du SCOT n'exclut pas une nouvelle OPAH sur le territoire afin d'aider les propriétaires, bailleurs et occupants à rénover leur logement afin de lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique et contribuer également à remettre sur le marché des logements vacants.

La CCT a souhaité répondre aux besoins qui se sont exprimés concernant son offre de halte-garderie itinérante en privilégiant les accueils à la journée avec une plus grande amplitude horaire

4.- En matière de développement économique

La CCT souhaite privilégier les axes d'actions qui se sont dégagés de la stratégie de développement économique 2019/2021 approuvée en 2018 en :

- Optimisant l'utilisation du foncier dédié aux activités économiques,
- Favorisant les liens entre les acteurs économiques,
- En développant l'économie sociale et solidaire,
- Favorisant le développement des circuits courts de production sur le territoire,
- Promouvant les actions de formation-insertion en lien avec les missions locales,
- Développant un tourisme durable,
- Remettant en chantier la stratégie d'actions touristiques du territoire.

5.- En matière de services au public

En lien avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) :

- Le réseau des haltes garderies itinérantes doit pouvoir se rapprocher des besoins des familles et s'adapter à leur mode de déplacements pour rejoindre leur travail (à proximité des gares avec des amplitudes horaires revues),
- La poursuite de nos efforts en direction de l'accompagnement à la prise en main de l'outil informatique par les seniors doit être plus lisible et doit pouvoir bénéficier de subventions,
- Le soutien au maintien et à l'installation des commerces et services de proximité en lien avec les organismes consulaires avec lesquels des coopérations sont déjà à l'œuvre,
- De meilleures articulations entre l'offre d'accueil des Maisons du Conseil Départemental et ses Maisons de la Solidarité doivent être recherchées,
- La promotion des approches partenariales en matière d'emploi, d'insertion et de formation pour répondre aux problématiques signalées notamment par le SMDO (chauffeurs PL) et Récréa (MNS),
- Des services numériques plus nombreux, faciles d'emploi, accessibles à tous, en complément des services physiques en complément de la démarche engagée par la CCT en matière de modernisation des modes de paiement de ses créances (PFAC/GHI/OM),
- Des espaces de co-working, comme alternative au télétravail qui renforce le sentiment d'isolement.

Enfin, ce rapport est aussi l'occasion d'insister sur les modalités participatives retenues par la CCT pour la révision de son SCOT. De nombreuses réunions publiques et des ateliers ont d'ores et déjà été organisés et de nouvelles sont prévues afin de présenter à la population mais aussi aux acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, services, ...) les grandes orientations de la Thelloise.

Dans un autre registre de la démocratie participative, le travail mené à partir de la gouvernance des ZAE transférées pour mettre en place un comité de gouvernance non seulement de cette compétence mais aussi plus généralement de l'ensemble des compétences transférées afin de mieux anticiper les difficultés inhérentes à la reprise de ce type de compétences et aussi pour faire émerger un lieu d'échanges et de concertation permanent sur le projet de territoire de la Thelloise et évoquer au sein de ce comité des pistes de mutualisation et de synergie entre acteurs locaux (collectivités locales/entreprises, commerçants et artisans ...) que se soit au niveau des moyens (développer les moyens de communication avec l'accès au très haut débit, l'accès aux transports en commun notamment pour les parcs d'activités, ...), des ressources humaines (favoriser la recherche de compétences difficiles à trouver, ...), des services aux entreprises (en matière de déchets) ou encore d'achats...

Le doublement de la halte-garderie effectif au 1^{er} juin 2019.

La participation de la CCT à la gouvernance du SDAASP.

Le conventionnement avec la conférence des financeurs du Département de l'Oise, le premier avec un EPCI, pour contribuer, à travers des ateliers informatiques renouvelés (« internet attention aux abus » session 2019), à la prévention de la perte d'autonomie des seniors.

IV) CONCLUSION

Ce rapport, le premier élaboré par la CCT, en interne, dans des délais très courts et dans la mesure où il ne contient pas d'indicateurs de mesure de la performance DD, peut être amélioré à l'avenir. Cependant, la circonstance qu'il ait pu voir le jour pour la première fois, témoigne des efforts de la CCT - ses élus et ses équipes - mais aussi les habitants et les acteurs du territoire d'agir de façon plus vertueuse.